

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 09/10/06
Nom du produit Cal-Brite	Numéro du produit 4133	Usage du produit Nettoyeur de serpents		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Bifluorure d'ammonium	<25	1341-49-7	3 ppm	3 ppm
Acide glycolique	4-8	79-14-1	S.O.	S.O.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Remarque pour le médecin : Traiter de la même façon qu'un accident mettant en cause de l'acide fluorhydrique.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Produit corrosif. Endommage les yeux. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Avoir un bassin oculaire à la portée des employés.

Peau : Produit corrosif. Le bifluorure d'ammonium cause une grave nécrose des tissus (tout comme l'acide fluorhydrique). Les ions du calcium et du magnésium des tissus seront captés.

Ingestion : Produit corrosif. Cause des brûlures dans la bouche et la gorge. Ne pas provoquer le vomissement. Donner immédiatement deux verres d'eau ou une suspension de charbon activé. Une autre option est le magnésium (une cuiller à soupe dans un verre d'eau) ou, de préférence, une solution de gluconate de calcium. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation : Produit corrosif. Respirer les vapeurs du produit peut provoquer une irritation et une inflammation respiratoire. Amener immédiatement la victime chez le médecin.

Exposition chronique : **Peau** : Peut causer une irritation de la peau avec malaise, éruption cutanée, brûlures ou ulcération. **Yeux** : Peut causer une irritation des yeux avec malaise, larmolement ou vision trouble, ou encore la corrosion des yeux accompagnée d'ulcération cornéenne ou conjonctivale.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures avec toux et malaise, ou encore une dépression temporaire du système nerveux avec effets anesthésiques tels qu'étourdissements, maux de tête, confusion, incoordination et évanouissement. L'inhalation du bifluorure d'ammonium peut être mortelle à la suite de spasmes, d'inflammation et d'œdème du larynx et des bronches, d'une pneumonie chimique ou d'un œdème pulmonaire. Les symptômes de l'exposition peuvent comprendre : sensation de brûlement, toux, respiration sifflante, laryngite, essoufflement, mal de tête, nausées, vomissement. L'exposition chronique au fluorure peut causer la fluorose accompagnée de perte de poids, anémie, faiblesse, mauvaise santé générale, rigidité des joints. **Ingestion** : Selon des essais en laboratoire, le produit peut causer une irritation gastro-intestinale ou la corrosion des membranes muqueuses accompagnée de maux d'estomac, de nausées, de prostration ou de fonctions hépatiques anormales. L'exposition exagérée au produit peut causer la mort.

Cancérogénicité : S.O.

État pathologique aggravé par l'exposition : Aucune donnée.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, puis avec une solution isotonique de gluconate de calcium (3,5 % de gluconate dans une solution saline isotonique). Consulter un médecin immédiatement.

Peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau puis se baigner dans une solution de gluconate de calcium ou appliquer une compresse. Peu importe le cas, consulter un médecin immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Jeter les souliers contaminés.

Ingestion : Ne pas provoquer le vomissement. Donner immédiatement deux verres d'eau ou une suspension de charbon activé. Une autre option est le magnésium (une cuiller à soupe dans un verre d'eau) ou, de préférence, une solution de gluconate de calcium. Consulter le médecin immédiatement.

Inhalation : Amener immédiatement la victime chez un médecin.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : Aucun °C/Aucun °F

Température d'auto-ignition : Aucune donnée °C/Aucune donnée °F

Produits dangereux de combustion : S.O.

Limites d'inflammabilité dans l'air : S.O.

Moyens d'extinction : Utilisez les moyens d'extinction appropriés pour les matériaux environnants.

Risques d'incendie et d'explosion : Aucun.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Éviter tout contact avec les yeux et la peau, et éviter de respirer les vapeurs acides. Durant la manutention du liquide, porter une protection pour la tête et le corps, ainsi qu'un appareil respiratoire à l'épreuve des produits acides. Le produit enflammé peut produire des émanations toxiques.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

Déversement ou fuite : Neutraliser en fluorure de calcium insoluble avec de l'hydroxyde de calcium. Creuser un muret de protection autour du déversement et empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones basses. Absorber le déversement avec un produit inerte, puis déposer dans des contenants convenables. Déposer le matériel renversé conformément aux réglementations locales, provinciales et nationales. Le produit neutralisé génère des émanations ammoniacales. Laver le lieu de déversement jusqu'à ce qu'il soit propre.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Garder les contenants fermés. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas entreposer avec des alcalis ou des acides.

Exigences en matière d'entreposage : Les secteurs où le produit est utilisé et entreposé doivent être aérés convenablement afin de réduire les vapeurs sous le niveau d'odeur (pour qu'il soit inodore). Porter des gants en caoutchouc ou en plastique et des lunettes à coques bien ajustées pendant la manipulation du produit.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Un appareil respiratoire approuvé par NIOSH ou MSHA, selon le cas.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Fournir un bassin oculaire à la portée des employés.

Vêtements de protection : Gants, tablier protecteur ou autres vêtements protecteurs.

Lignes directrices en cas d'exposition : Aucune donnée.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Ne pas inspirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Éviter que le produit pénètre dans les yeux, la peau ou les vêtements. Laver à fond après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements après l'usage.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide	Point de congélation : Aucune donnée °C ou °F	% de matière volatile par poids : Aucune donnée.
Couleur : Rose	Densité de vapeur [air =1] : Aucune donnée.	Taux d'évaporation : Aucune donnée.
Odeur : Légère	Pression de la vapeur : Aucune donnée.	Densité : 1,07
Point d'ébullition : 99 °C/210 °F	Solubilité dans l'eau : Complète	pH (concentré) : 4-5

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable à des températures et conditions d'entreposage normales.

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Quartz ou matériaux silicates (p. ex. : verre), métaux, alcalis, acides.

Conditions réactives à éviter : Matériaux alcalins.

Produits de décomposition : Ammoniacale et acide fluorhydrique.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	N° CAS	N° EINECS	DL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)	CL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)
Bifluorure d'ammonium	1341-49-7	S.O.	S.O.	Aucune donnée.
Acide glycolique	79-14-1	S.O.	DL 50 (orale, rat) : 1950 mg/kg	Aucune donnée.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Bifluorure d'ammonium	On ne prévoit pas que ce produit ait un effet toxique pour la vie aquatique. Les valeurs de CL 50-96 heures pour les poissons sont au-delà de 100 mg/l
Acide glycolique	79-14-1

SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Neutraliser en fluorure de calcium insoluble avec de l'hydroxyde de calcium. Déposer le matériel renversé conformément aux réglementations locales, provinciales et nationales. Le produit neutralisé génère des émanations ammoniacales. Laver le lieu de déversement jusqu'à ce qu'il soit propre. Vider les contenants : bien rincer avant de manipuler et d'éliminer.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Aucune donnée.

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Liquides corrosifs , acides, inorganiques, n.s.a. (contient du bifluorure d'ammonium). POISON	UN3264	III	8
OMI (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OACI (Air)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Classe E – Matière corrosive.
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.])	Aucune donnée.
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.])	Aucune donnée.
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.])	Aucune donnée.
COV : (Composé organique volatil)	Aucun COV
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.])	Aucune donnée.
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.])	

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.